

notamment l'homicide, les voies de fait et le vol qualifié, il peut aussi y avoir indemnisation pour d'autres infractions comme l'enlèvement et la conduite avec facultés affaiblies ou conduite dangereuse.

Les indemnités peuvent être accordées sous forme de montants globaux, de versements mensuels ou d'une combinaison des deux. Les indemnités maximales varient. En règle générale, aucune indemnité n'est versée pour des dommages matériels. Le tableau 20.11 indique le nombre des demandes reçues, la décision prise dans chaque cas, et le montant de l'indemnité versée.

20.9 Le Centre canadien de la statistique juridique

Le Centre canadien de la statistique juridique est l'aboutissement d'une entreprise menée conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces dans le domaine des statistiques nationales et de l'information juridique au Canada. Établi au sein de Statistique Canada en 1981, le Centre est chargé de recueillir des données sur l'étendue et la nature des crimes déclarés et sur l'administration de la justice pénale, civile et administrative au Canada.

Ces renseignements sont destinés tant à aider les gouvernements dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes en matière de justice, qu'à rendre le fonctionnement et les dépenses au chapitre de la justice plus faciles à comprendre pour le public. Le Centre conseille également des organismes fédéraux et provinciaux en ce qui concerne l'implantation de systèmes d'information susceptibles de satisfaire aux besoins à la fois locaux et nationaux.

Pour s'acquitter de cette double tâche, le Centre met à contribution ses deux principaux services opérationnels: l'un s'occupe de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes statistiques, l'autre fournit une aide technique aux diverses autorités compétentes.

Le Centre relève de Statistique Canada, mais ses programmes et ses priorités sont établis de concert avec les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de l'administration de la justice, lesquels sont représentés par un certain nombre de comités officiels.

20.9.1 Statistiques et programmes d'information

Les programmes statistiques du Centre fournissent des renseignements sur le nombre et la nature des cas traités par chacun des principaux éléments de l'appareil judiciaire soit, l'application de la loi,

l'aide juridique, les tribunaux et les services correctionnels. Ils fournissent aussi des renseignements sur les ressources, les dépenses et le personnel de ces éléments. Des données descriptives existent sur la structure, les lois régissantes et les programmes de chacun de ces éléments.

Des programmes de collecte permanente de données fournissent des renseignements chronologiques et produisent des études exhaustives qui informent sur des questions de première importance en matière de justice nationale.

Application de la loi. Ce programme fournit des statistiques sur les cas de criminalité déclarés à la police, la façon dont ceux-ci sont traités, et sur l'administration de la police au Canada. Les données sont fournies par des corps policiers agréés et d'autres organismes chargés d'assurer l'application de la loi. Des renseignements exhaustifs sont également fournis sur les cas d'homicides et portent notamment sur les caractéristiques des contrevenants et des victimes, et sur les moyens de perpétration de l'acte criminel.

Aide juridique. Ce programme fournit des renseignements descriptifs et statistiques sur l'aide juridique, notamment la prestation de conseils juridiques, la représentation devant les tribunaux et d'autres services juridiques en matière criminelle et civile.

Tribunaux. Le programme concernant les tribunaux fournit des renseignements sur les tribunaux et les services qu'offrent ces derniers. Les données portent sur les ressources, les dépenses et le personnel des tribunaux. De plus, des projets sont en cours en vue de fournir des informations encore plus détaillées sur les causes jugées par les tribunaux. Des données descriptives sont établies sur les tribunaux de juridiction civile et criminelle, et sur les arrangements administratifs ayant trait à ces derniers.

Services correctionnels. Un programme fournit des renseignements sur les aspects fondamentaux des services correctionnels fédéraux et provinciaux comme les prisons, les pénitenciers, les services de probation et de libération conditionnelle. Des statistiques sont également publiées sur les dépenses et le personnel du secteur correctionnel, de même que sur les détenus, les libérés conditionnels et les contrevenants assujettis à une ordonnance de probation.

Justice pour les jeunes. Ce programme est destiné à fournir des renseignements sur le système judiciaire à l'intention des jeunes en ce qui concerne l'application de la loi, le dépistage, les mesures de rechange et les procédures avant, pendant et après la comparution devant les